

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 13 mars 2025

Convocation
 Date : 07/03/2025
 Affichée et mise en ligne
 Le : 07/03/2025

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

 Délibération n°
 09-CC130325

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 mars 2025, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Jean Ruby - 5 route de Nanteuil – 60300 Mont-l'Évêque, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 7 mars 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Membres :
 - En exercice : 44
 - Présents : 25
 - Pouvoirs : 12
 - Votants : 37
 - Absents : 7

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL
Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BOUFFLET

Résultats :
 - Pour : 37
 - Contre : 0
 - Abstention : 0

Siégeaient au Conseil Communautaire :

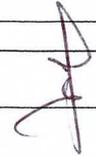
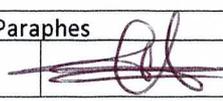
Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOZANO Michelle
Madame BENOIST Magalie	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CURTIL Benoit	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean- Pierre
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine
Monsieur DUMOULIN François	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur GEOFFROY Rémi	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GUEDRAS Daniel	
Madame JAUNET Christel	

 Liste des délibérations
 Affichée et mise en
 ligne le : 14/03/2025

 Délibération mise en
 ligne sur le site internet
 de la CCSSO le :
 17 MAR. 2025

Ont donné pouvoir :

Monsieur BOULANGER Damien à Monsieur GEOFFROY Rémi
 Monsieur GAUDION Philippe à Madame SIBILLE Elisabeth
 Madame GAUVILLE-HERBET à Monsieur MARECHAL Guillaume
 Madame GLASTRA Delphine à Monsieur CURTIL Benoit
 Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame ROBERT Marie-Christine
 Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe
 Madame LOISELEUR Pascale à Madame LUDMANN Véronique
 Madame MARTIN Emilie à Monsieur BOUFFLET Pierre
 Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain
 Madame PRUVOST-BITAR Véronique à Madame BENOIST Magalie
 Monsieur REIGNAULT Patrice à Monsieur NGUYEN PHUOC VONG
 Jean-Pierre
 Madame TONDELLIER Viviane à Monsieur BLOT Laurent

Paraphes	
	

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Monsieur FROMENT Daniel représenté par Monsieur TESSON Gilles

Étaient absents

Monsieur ACCIAI Maxime
Monsieur DIEDRICH Wilfried
Monsieur GRANZIERA Gilles
Monsieur LAPIE Dominique
Monsieur PATRIA Alexis
Madame REYNAL Sophie
Monsieur SICARD Bruno

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 25 présents et 12 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'au début de chaque séance, l'organe délibérant de l'EPCI nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L.2121- 15 par renvoi de l'article L.5211-1). Un ou plusieurs conseillers ou délégués peuvent se proposer ; en l'absence de proposition, Monsieur le Président soumet un nom au vote. Le Conseil Communautaire peut adjoindre au secrétaire de séance des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance sera tenu d'être présent pendant toute la durée de la réunion du Conseil Communautaire.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

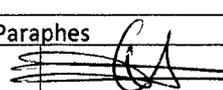
Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Considérant la nécessité de désigner un ou plusieurs secrétaires de séance ;

	Paraphes
	

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER Monsieur Pierre BOUFFLET, secrétaire de séance ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

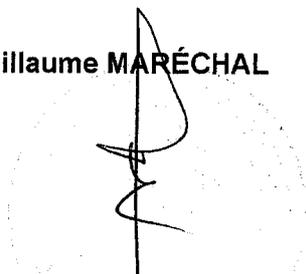
En Sous-Préfecture le : 17 MAR. 2025

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 17 MAR. 2025

Fait à Senlis, le

17 MAR. 2025

Guillaume MARÉCHAL



*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

Pierre BOUFFLET



Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr